

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU Lundi 9 janvier 2023

20 Heures 30

**Présents** : Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette, OZIL Stéphanie et  
MM. CHARBONNIER Maurice, SUEUR Julien,  
Mmes COLAS Liliane, FROMONT Michelle, GONTRAND Marie-Laure,  
HASSAPIS Renée, TORAN Isabelle,  
MM. CALDERAN Dominique, SEGURA Franck et TENDIL Marc

**Absents** : M. BERNARD Adeline qui donne procuration à Isabelle TORAN,  
M. DIVES Loïc qui donne procuration à Maurice CHARBONNIER.

Madame Isabelle TORAN est élue secrétaire de séance.

### **CRYPTE : Présentation « LE PIED AUX PLANCHES »**

M. BRIEUC MÉVEL vient présenter « le Pied aux planches », une association qui, depuis 2010, propose sur Largentière une programmation annuelle de spectacles vivants. Il existe un partenariat depuis un an et demi avec la commune de Lagorce, ce qui a permis de programmer cinq spectacles et d'accueillir des compagnies en résidence. La Crypte a un potentiel très intéressant mais la gestion actuelle a des limites, d'où la proposition de confier cet espace à cette association pour définir une programmation en apportant leur expérience dans le milieu du spectacle vivant.

Il y a quatre piliers de travail proposés par « le Pied aux planches » pour définir ce partenariat :

- lieu de diffusion de spectacles,
- accueil des équipes artistiques en résidence (en mettant l'accent sur les questions écologiques),
- lieu de pratiques artistiques (stages, ateliers...),
- lieu de médiation artistique et démarche participative (processus créatif et rencontres avec les artistes).

Une équipe de treize bénévoles participe actuellement aux différentes étapes des actions (accueil, publicité...).

Il y a un souhait de proposer un temps fort de type festival sur le thème des questions écologiques avec des spectacles, débats...

Les champs mobilisés sont la recherche de financement, l'animation d'équipe, la gestion technique...

Il est proposé quatre types de rendez-vous mensuels : un rendez-vous « la saison des amateurs ou des habitants », un rendez-vous « la saison du Pied aux planches », un rendez-vous de type résidence, un rendez-vous autour d'un sujet scientifique (conférence-débat).

La gestion souhaitée est une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le budget prévisionnel serait de 40.000 euros pour l'année 1 (10.000 euros d'engagement de la commune, 10.000 euros du département, 7.000 euros de fonds propres, 8.000 euros d'appels à projets, 5.000 euros par la DRAC). Ces 40.000 euros seraient utilisés de la manière suivante : 20.000 euros pour la masse salariale, 20.000 euros pour les spectacles. Le budget s'étofferait à 80.000 euros à N+3 (avec participation de la Communauté de Communes souhaitée).

Le calendrier prévisionnel serait de construire un calendrier 2023-2024 pendant le premier semestre 2023 pour le démarrage d'une saison culturelle 2023-2024 en septembre 2023.

## **DEFRAIEMENT FRAIS POUR UN AGENT**

Un agent du Musée demande un remboursement pour 6 euros de frais de découvert.

Elle n'a pas pu percevoir son avance concernant des frais de déplacement à un salon sur Lyon car absence des pièces nécessaires au mandatement.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement de la somme de 6€ à l'agent.

## **DEMANDE DE DEVIS POUR DES TRAVAUX**

Suite au projet de travaux pour refaire la terrasse du musée et pour démolir l'extension en bois (bureau) et n'ayant pas eu de retour d'architecte, il est proposé de demander des devis à des maçons.

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **AIRE DE CAMPING CAR**

Suite à la consultation pour l'aire de camping-cars, l'entreprise Camping-car Park est la seule à avoir répondu.

Elle propose deux options :

- Achat des équipements pour un montant HT de 49.509 euros sur un engagement sur 7 ans avec une redevance de 3 000€ par an à la commune),
- Financement des équipements par Camping-car Park avec un engagement sur 10 ans et une redevance de 1.600€ par an à la commune.

La maintenance est gratuite pendant 2 ans si on achète le matériel, soit une économie de 5.000€.

Le coût pour les camping-caristes serait de 12 € la nuitée dont 8€ pour la commune.

Le Conseil municipal décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de choisir l'option d'achat des équipements.

## **RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) :**

La RCSC est composée de citoyens volontaires et bénévoles pour gérer les risques majeurs présents sur la commune sans concurrencer les services publics d'assistance. Plusieurs réunions ont eu lieu, des bénévoles souhaitent que cette RCSC soit créée.

Mise en place de cette RCSC : Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Mise en place du règlement intérieur de la RCSC : Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Une réunion publique aura lieu le mardi 24 janvier à 20h30 pour présenter la RCSC.

## **SERVICE CIVIQUE :**

L'agrément demandé il y a un an n'avait pas abouti. Une nouvelle demande va être faite pour demander deux personnes en service civique. La mission serait de travailler sur l'inventaire des ressources patrimoniales dans le but de mettre en place un parcours d'interprétation. Un deuxième but serait de participer à l'animation d'un lieu de mémoire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **TERRAINS : VENTE**

Une personne a formulé une demande pour acheter deux parcelles appartenant à la Commune. Il s'agit des parcelles K1536 d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> et K1537 d'une superficie de 19 m<sup>2</sup>, qui sont situées devant la propriété du demandeur.

Une proposition de prix sera faite, à 70 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 3 010 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente de ces parcelles aux prix indiqués.

## **REVERSEMENT EAU A COMMUNE**

Le budget de la Commune finance des dépenses concernant le budget de l'eau :

- Astreintes effectuées par le Service technique et interventions.
- Heures des Agents du Service technique effectuées pour divers travaux d'eau,
- Heures effectuées en comptabilité pour l'eau,
- Utilisation du matériel de la Commune

Le Conseil municipal décide, le versement de 60.000€ du budget de l'eau au budget de la Commune pour l'année 2022.

## **DIVERS**

- Vœux du Maire vendredi 13 janvier à 18h.
- Nuit de la lecture le 20 janvier à 20h30 sur le thème de la peur.
- Demande de Marie-Laure Gontrand de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la question de la fourrière pour les animaux.
- Discussion des nuisances liées à la présence des chasseurs trop près des habitations, sur certains secteurs de la Commune.

Levée de séance à 22 heures et 50 minutes